



COMPTE RENDU SOMMAIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 13 MARS 2013

Présents : Eric AUDIBERT - Laurent MOUTON - Frédérique ROUSTANG - Aurélie AGNEL - Cécile OLIVA - Henri COLOMBO - Pierre BONNET - Yves FROMAGE - Agnès NICOLETTI - Jean-Pierre MADONIA

Absents représentés : Eric MARCONNET (procuration à Aurélie AGNEL), Estelle MICHEL (procuration à Jean-Pierre MADONIA)

Absents : Pierre MATILLON, Céline CAULIER

Secrétaire de séance : Cécile OLIVA

Adoption du procès-verbal de la séance du 4 février 2013

Le procès-verbal n'appelle aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

Adoption du Compte administratif 2012 du service de l'eau et de l'assainissement (2013-013)

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2012 qui a été examiné en commission des finances et invite les élus à poser des questions sur sa gestion 2012.

Les résultats sont les suivants :

Libellés	Investissement		Exploitation	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	362 198.56	225 294.76	280 574.10	316 396.23
Résultat de l'exercice	136 903.80			35 822.13
Résultats 2011 reportés		142 900.44		42 391.99
Résultat de clôture		5 996.64		78 214.12
Restes à réaliser	40 611.15	3 503.07		

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Laurent MOUTON, 2ème adjoint, décide par 9 voix pour et 2 abstentions (Jean-Pierre MADONIA, Estelle MICHEL) d'adopter le compte administratif 2012 du service de l'eau et de l'assainissement.

Approbation du Compte de gestion 2012 du service de l'eau et de l'assainissement (2013-014)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Receveur Municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, par 10 voix pour et 2 abstentions (Jean-Pierre MADONIA, Estelle MICHEL) d'approuver le compte de gestion de l'eau et l'assainissement de Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2012.

Service de l'eau et de l'assainissement : Affectation des résultats 2012 (2013-015)

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide par 10 voix pour et 2 abstentions (Jean-Pierre MADONIA, Estelle MICHEL) d'affecter les résultats 2012 comme suit :

- affectation à la section d'investissement (compte 1068) : 32 000 €
- report en section d'exploitation (excédent) (compte 002) : 46 214.12 €
- report en section d'investissement (excédent) (compte 001) : 5 996.64 €.

Service de l'eau et de l'assainissement : Vote du Budget Primitif 2013 (2013-016)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contenu du budget primitif du service de l'eau et de l'assainissement 2013 qui a été examiné en Commission des Finances, comme suit :

- Section d'exploitation qui s'équilibre :
Dépenses : 319 676.98 €
Recettes : 319 676.98 €

Le prix de l'eau et de l'assainissement sont maintenus comme en 2012.

- Section d'investissement (y compris les restes à réaliser 2012) qui s'équilibre :
Dépenses : 282 259.21 €
Recettes : 282 259.21 €

Les travaux suivants sont inscrits :

- Travaux de branchements aux réseaux d'eau et d'assainissement
- Travaux de réhabilitation du réseau d'eau aux Lones et au Bousquet conformément au SDAEP
- Extension du réseau d'assainissement St Jean Baptiste

Le Conseil Municipal adopte ce projet de budget par 10 voix pour et 2 abstentions (Jean-Pierre MADONIA, Estelle MICHEL).

Budget Général : admission en non valeur (2013-017)

Sur proposition de M. le percepteur, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur sur le budget général la somme de 9 930 € au titre de loyers et ordures ménagères qui n'ont pu être recouverts.

Budget eau et assainissement : admission en non valeur (2013-018)

Sur proposition de M. le percepteur, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur sur le budget eau et assainissement la somme de 104.46 € au titre de factures d'eau qui n'ont pu être recouvertes.

Remboursement des sommes engagées par la société Renov Habitat et Construction (2013-019)

La société Renov Habitat et Construction s'était portée acquéreur de la parcelle D 931 au Pigeonnier. Par délibération du 1^{er} mars 2012, le Conseil Municipal avait délibéré favorablement pour cette vente.

Un compromis a été signé le 2 mars 2012 qui prévoyait le déplacement du poteau EDF à la charge de la Commune. Malgré plusieurs relances, ERDF n'a pas procédé aux travaux et la société Renov habitat et Construction a donc décidé d'annuler l'acquisition de la parcelle. Toutefois, celle-ci avait engagé des frais pour l'étude géotechnique à hauteur de 2 250 €.

Monsieur le Maire propose de rembourser les 2 250 € d'étude géotechnique à la société Renov Habitat et Construction.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de rembourser cette somme.

Renouvellement du crédit de Trésorerie auprès du Crédit Agricole (2013-020)

Pour faire face aux besoins de trésorerie notamment dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA, le Maire propose de souscrire un crédit de trésorerie pour un montant maximum de 160 000 € sur 1 année au taux EURIBOR + marge 2 %.

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 2 abstentions (Jean-Pierre MADONIA et Estelle MICHEL) accepte cette proposition.

Adoption d'un fonds de concours au profit du SYMIELECVAR pour les travaux d'économie d'énergie (2013-021)

Monsieur le Maire rappelle le programme de travaux d'économie d'énergie à réaliser par l'intermédiaire du SYMIELECVAR dont le montant s'élève à 44 747 €. Déduction faite des subventions, la participation financière communale, à hauteur de 75 %, passe par la mise en place d'un fonds de concours avec le SYMIELECVAR d'un montant de 11 907,66 €. Il restera également à la charge de la Commune les frais de maîtrise d'œuvre et 11 302.34 € à payer en dépenses de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la mise en place de ce fonds de concours.

Modification des indemnités de fonctions du Maire (2013-022)

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, décide, à l'unanimité, de diminuer l'indemnité de fonction du Maire à compter du 1^{er} janvier 2013. Celle-ci passe de 43 % à 39 % de l'indice brut 1015.

Fixation de l'indemnité représentative de logements des instituteurs 2012 (2013-023)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement pour l'augmentation de l'IRL de 3 360.06 € à 3 423.23 pour 2012.

Réforme des rythmes scolaires (2013-024)

Monsieur le Maire présente le projet de réforme des rythmes scolaires qui prévoit le retour à la semaine des 4 jours et demi et la mise en place d'un accueil périscolaire supplémentaire de 45 minutes par jour. Il explique les difficultés rencontrées pour sa mise en œuvre (incertitudes au niveau de l'encadrement des enfants, les difficultés de recrutement, le cout financier et les incertitudes sur le financement...) et les positions exprimées par les enseignants et les parents d'élèves lors de la concertation.

De cette concertation, il ressort la nécessité de prendre le temps de la réflexion et de la concertation pour mettre en place cette réforme.

En conséquence, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander un report pour sa mise en œuvre à la rentrée 2014.

Renouvellement de la Convention d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration avec l'ARPE (2013-025)

Sur proposition de Monsieur le Maire, l'Assemblée décide, à l'unanimité, de confier à l'ARPE une mission d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration pour quatre ans pour un montant de 807 € par an.

Signature d'un contrat d'entretien avec Varnett pour la vitrerie de l'école (2013-026)

Monsieur le Maire présente un projet de contrat d'entretien pour la vitrerie de l'Ecole Octave Vigne à raison de deux interventions par an pour un montant de 1 554.80 € TTC avec la société VARNETT.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, et autorise M. le Maire à signer le contrat.

Convention Commune/Kayac Nature Loisirs (2013-027)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la convention entre la Commune et l'association Kayac Nature Loisirs afin de permettre l'organisation d'activités nautiques sur la base de Montfort. Cette convention sera signée pour 1 an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, la signature de cette convention.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Eric AUDIBERT

Le procès-verbal intégral de la séance est consultable en Mairie dès son adoption par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Affiché le : 19 mars 2013
(1 mois)